



LIGUE Automne "Crédit Agricole"

Doublette POINTS/HANDICAP 70%

du jeudi 7 septembre au 14 décembre 2022

ART 1 : Le BOWLING CLUB CHÂLONNAIS vous propose une ligue homologuée ouverte aux joueurs et joueuses licenciés(es) en règle avec le règlement sportif du Conseil National de la FFBSQ. Les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués : PORT DU MAILLOT DU CLUB OBLIGATOIRE, INTERDICTION DE BOIRE DE L'ALCOOL durant la compétition. Tout litige non prévu au présent règlement et survenant au cours de la compétition sera tranché, sans appel par le Président du BCC (Alain CHAMPY) ou de la ligue (Philippe LUCION). Le huilage sera indiqué sur l'application d'inscription. Il pourra évoluer en fonction du calendrier des compétitions fédérales.

ART 2 : Le handicap 70% est calculé sur la base du listing FFBSQ d'Août 2023. Pour les joueurs(ses) n'y figurant pas, le handicap sera calculé au terme des 3 premières soirées effectuées.

ART 3 : Cette ligue se déroulera tous les jeudis en doublettes tirées au sort pour chaque soirée sur les pistes du BOWLING de Châlons-en-Champagne. Le nombre de participants est limité à 32 joueurs. Le début des boules d'essais se fera à 19h00 (présence des joueurs au plus tard à 18h45). Chaque participant(e) effectuera une série de 5 lignes et l'attribution des pistes sera faite de manière aléatoire par un logiciel avec toutefois la règle de tirage suivante : Impossibilité pour une doublette de se recomposer au cours des 2 tirages suivants. Les premiers joueurs de chaque piste seront regroupés dans un premier chapeau ; les autres joueurs constitueront le second chapeau. Cette répartition par chapeaux sera utilisée en cas de besoin de création de blinds : affectation par hasard dans l'un des chapeaux, ensuite calcul du score et du handicap de ces blinds sur la base de la moyenne des joueurs constituant le chapeau concerné.

ART 4 : A l'issue de chaque journée, 13 au total (en cumulé), un classement par point est établi selon les modalités défini dans l'article suivant. Afin de pouvoir prétendre à une récompense, un minimum de 8 journées de présence sera obligatoire. Dates de ligue : 7, 14, 21 et 28 septembre - 5, 12 et 19 octobre - 9, 16, 23 et 30 novembre - 7 et 14 décembre (Remise des récompenses le 21 décembre).

ART 5 : A l'issue de chaque soirée, 2 classements sont effectués :

- un premier classement par points, calculé sur la totalité des soirées, est établi selon le format suivant :
 - Pour les 2 joueurs, 2 points par match gagné, 1 point en cas d'égalité ainsi que 2 points pour le meilleur total handicap et 1 point en cas d'égalité à l'issue des 5 parties de la soirée.
 - Le classement point réalisé par l'équipe est ensuite attribué individuellement à chaque joueur(se) pour le classement général.
- Un classement moyenne handicap de la doublette constituée pour chacun des joueurs et calculé sur les 8 meilleures soirées.
- Pour le calcul des récompenses, le meilleur des classements points où handicap sera conservé. En cas d'égalité, le classement par points sera privilégié.

ART 6 : A l'issue des 13 soirées une remise des récompenses sera organisée le jeudi 21 décembre, avec une soirée ludique (type challenge en doublette et baker system). Dans la mesure de ses disponibilités, le sponsor participera à cette soirée.

ART 7 : Les récompenses seront calculées selon le barème ci-dessous :

- Les 5 premiers de chaque classement point et handicap : 15%, 12%, 10% , 8% et 5% des sommes récupérées pour le retour en lot (voir art suivant).

Les récompenses sont des bons d'achat et ne sont pas cumulables.

ART 8 : Le paiement des parties est à régler soit par votre carte (licenciés BCC, dispositif valable jusque fin décembre 2023), soit par abonnement mensuel de 30€ (tout licencié), soit en espèce ou carte bancaire à l'accueil du bowling pour un montant de 15€ par soirée. A cela s'ajoute le droit d'entrée de 2,50€ pour chaque journée (2€ de retour en lot et 0,50€ reversé au BCC).

ART 9: Les inscriptions se font par l'intermédiaire de l'application mise à votre disposition à l'adresse suivante :

[Inscription Ligue BCC Automne 2023](#)



au plus tard la veille de la rencontre (14h00 dernier délai). Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être effectuée via l'application (nécessité de contacter l'organisateur).

Les inscriptions peuvent être également réalisées par SMS au 06-71-85-28-56 dans les mêmes conditions de délai.

Les inscriptions étant horodatées, Les 32 premiers inscrits constitueront la liste principale, les suivants la liste d'attente. L'application permet de s'inscrire uniquement pour les 2 prochaines journées. Son actualisation sera faite à chaque lendemain de Rencontre (vendredi).

ART 10 : Les résultats de chaque soirée et l'évolution des classements, vous seront communiqué par courriel et/ou via notre page Facebook : [Bowling Club Chalonnais](#)